

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-189

SERVICE : Direction Aménagement, Projet de Territoire et Foncier

OBJET : Bail Commercial QUADRITEC – Cellule 5 – Village d'Artisans – SAINT REMY

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-43 en date du 28 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 3^e Vice-Président, Monsieur Michel Fontaine dans le domaine de l'Économie et de l'Innovation, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment « signer les conventions de location ou de mise à disposition dans le cadre de la conclusion, de la révision et de la résiliation du louage de choses d'une durée n'excédant pas 12 ans » ;

CONSIDERANT que dans le cadre de sa compétence « Développement économique », la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse a décidé, par délibération du 27 février 2006, de procéder à la construction d'un village d'Artisans à Saint-Rémy, sur la zone d'activité « Le Châtelard ». Cette Opération, dont le montage est mené en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain, permet de maintenir ou d'implanter plusieurs activités artisanales essentielles à la population locale ;

CONSIDERANT que la société QUADRITEC a pris contact avec la Communauté d'Agglomération afin de prendre à bail la cellule n°5 du village d'Artisans situé à Saint-Rémy, pour installer une activité d'études techniques, bureau d'études techniques, ingénierie industrielle, mécanique générale, mécanique de précision, automatismes et électricité. La Communauté d'Agglomération a répondu favorablement à sa demande.

DECIDE

DE CONCLURE un bail commercial avec la Société par Actions Simplifiée (SAS) dénommée « QUADRITEC », dont le siège est situé 745 allée des Artisans, 01310 Saint-Rémy, immatriculée au Registre des Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse (01000) sous le numéro 980 175 145, représentée par Monsieur Emmanuel JEANNIER en sa qualité de Président ;

Le bail commercial précise les points suivants :

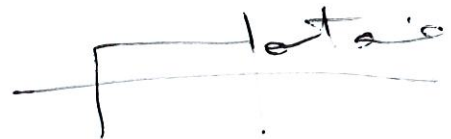
- Les locaux mis à disposition à l'usage exclusif de la SAS QUADRITEC, correspondant à la cellule numéro 5 du Village d'Artisans, d'une surface totale de 251,30 m², sont situés sur la Commune de Saint-Rémy (01310), 745 allée des Artisans, Zone d'activité du Châtelard, sur la parcelle cadastrée section A sous le numéro 1047, pour une contenance totale de 2 121 m² ;
- Le présent bail débute le 1^{er} novembre 2023 pour arriver à échéance le 31 octobre 2032 ;
- La présente location est consentie pour un loyer de 1 080 € hors taxes et hors charges par mois. Suite à une délibération en date du 19 avril 2021, la société dénommée « QUADRITEC » représentée par son président M. Emmanuel JEANNIER pourra bénéficier d'une progressivité de loyer à savoir :
 - o 756 € HT et hors charges la première année (30% du loyer initial)
 - o 864 € HT et hors charges la deuxième année (20% du loyer initial)
 - o 972 € HT et hors charges la troisième année (10% du loyer initial)

Le loyer d'un montant de 1 080 € HT et hors charges sera dû à compter de la 37^{ème} échéance.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 12 octobre 2023.

**Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,**



**Michel Fontaine
Délégué à l'Économie et à l'Innovation**

